

Question écrite du 10 mars 2021 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Théo Keel: «Mandats confiés par la Ville de Genève aux entreprises».

Est-ce que les services de la Ville de Genève consultent la liste mise à disposition par la Direction générale de l'Office cantonal de l'inspection et des relations au travail (OCIRT) qui est mise à jour toutes les semaines concernant les entreprises en infraction? Cela afin de vérifier si des entreprises auxquelles la Ville confie ses mandats y sont mentionnées.

Si oui, est-ce que ces mêmes services vérifient le respect des usages en vigueur? Ces usages sont en effet définis pour un certain nombre de secteurs, dont ceux du nettoyage et de la petite enfance, et reflètent les conditions de travail et les prestations sociales en usage dans ces secteurs.